

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

ABONNEMENT... Payable d'avance, par an... \$3.

ANNONCES... Première insertion, par ligne... \$0.10

LE CANADA

Ottawa et Hull, 27 Mars 1884 Questions du Jour

LES ELECTIONS D'HIER

Les élections d'hier, dans la province de Québec, se sont terminées par le triomphe de M. Beauchamp, avec 73 voix de majorité, aux Deux-Montagnes; de M. Boyer, par 134, à Jacques-Cartier; de M. Robidoux, par 105, à Châteauguay; de M. Turcotte, par 185, aux Trois-Rivières.

L'AFFAIRE LE TORONTO

L'affaire de Toronto, est loin d'être aujourd'hui un scandale conservateur, comme les grits ont voulu le faire croire. Elle se résume à une tentative de corrompre les membres de la législature, faite par Kirkland et son allié Peters, commerçant de bois du Michigan, comme nous l'avons dit dès les premiers jours.

LES FINANCES DE QUÉBEC

L'honorable M. Wurtele, ex-trésorier dans le gouvernement de M. Mousseau, et qui a dû être élu au jourd'hui Orateur de l'Assemblée Législative de Québec, vient d'adresser à ses électeurs du comté de Yamaska une lettre dans laquelle il résume la position financière de la province de Québec.

frais d'administration, donne lieu à une charge annuelle, pour l'intérêt, à 5 par cent, de \$536,559.33. Il est vrai que de cette balance il y a actuellement en banque une somme de \$1,500,000, destinée au paiement des subventions à échoir, qui porte un intérêt à 5 par cent.

Dans son discours de prorogation de la législature d'Ontario qui a eu lieu mardi, le lieutenant-gouverneur remercie les députés du zèle qu'ils ont mis à expédier la besogne parlementaire; il se déclare heureux d'avoir transmis au marquis de Lorne et au marquis de Lansdowne les adresses de la législature, au sujet du départ du premier et de la nomination de celui-ci à la charge de gouverneur général du Canada; il sanctionne avec plaisir le bill concernant la convention intervenue entre les provinces d'Ontario et du Manitoba, relativement aux frontières des deux provinces; il sanctionne aussi le bill pour améliorer les lois électorales.

Les trois remèdes que M. Wurtele voit pour sortir de cette situation difficile sont: 1o obtenir du gouvernement fédéral le règlement des justes réclamations de la province, et une augmentation du subside annuel au moyen d'un réajustement décennal; diminuer nos dépenses, ou imposer une taxe directe.

TRADUCTEURS ET STÉNOGRAPHES

La séance d'hier après-midi, aux Communes, a été prise en grande partie par un débat sur les mérites respectifs des traducteurs et des sténographes. M. Thomas White, président du comité des débats, proposait l'adoption de son rapport à l'effet de porter le salaire des sténographes officiels à \$2,000 par session. C'est une jolie somme, et l'on

s'est ému de la proposition. D'autant plus que dans une séance précédente, M. White avait exprimé l'opinion que la traduction des Débats coûtait trop cher et qu'il était à propos d'en réduire les frais. Or la traduction des Débats coûte moins de la moitié de ce que coûte le rapport sténographié et va coûter moins du tiers dorénavant, la Chambre ayant adopté le rapport en question.

Les députés français ont fortement senti l'injustice faite au bureau des traducteurs par cette proposition, et M. Coursol, député de Montréal-Est, a énergiquement revendiqué leurs droits. Il a représenté que leur travail valait, pour le moins, celui des sténographes et devait être aussi bien rémunéré. M. Aldéric Oumet, M. Royal, M. Béchard, M. Amyot, sir Hector Langevin, l'honorable M. Caron, l'honorable M. Landry (Kent), parlèrent dans le même sens.

M. Alphonse Desjardins, député d'Hochelaga, exprima l'idée que les Débats français coûtaient trop cher, mais il déclara en même temps que si la majorité voulait augmenter les dépenses il ne s'y objectait pas.

L'opinion générale fut que les traducteurs méritaient autant que les sténographes, et le comité des Débats reçut instruction de faire un nouveau rapport à l'effet de reconnaître leur mérite.

M. Desjardins a bien démontré que la traduction coûtait beaucoup moins sous le système des contrats, mais on lui a répliqué que la sténographie aussi coûtait deux ou trois fois moins sous l'ancien régime, et M. Desjardins a compris ce raisonnement. Il s'est rappelé que la question d'économie a été sacrifiée à la question d'efficacité dans un cas comme dans l'autre, à preuve que le comité dont il est membre n'hésitait pas, hier même, à recommander qu'on augmentât les frais de la sténographie de tout ce que coûte la traduction, et de tout ce que coûtait même l'ancien contrat.

B. G. Theatre a 10 cts INSTITUT CANADIEN LE RENDEZ-VOUS DES FAMILLES LE PLUS GRAND SPECTACLE AU MONDE. Changement de programme toutes les semaines. REPRESENTATION: Dans l'après-midi a 2.30 hrs. EXCEPT LES LUNDIS Le soir a 8 heures. Admissior, 10 C. nts. Sièges réservés, 10 Cts. extra. 30 nov.

ARROSEMENT DES RUES Le comité de l'aqueduc a recommandé au Conseil d'adopter les arrangements pour l'année courante. 1o Que le prix payé pour l'arrosage des rues n'excède pas la somme de cinq cents par pied de front. 2o Que les rues suivantes seront définies par règlement municipal comme étant les rues et sections sur lesquelles l'arrosage se fera, à moins que la majorité des contribuables ne présentent à l'encontre des pétitions au greffier de la cité, d'ici au Mardi 15 Avril 1884.

Economie de 35 pour Cent En achetant vos marchandises à la grande vente à sacrifice du fonds de Mauvaut et Lanigan à leur ancien magasin, 113 Rue Rideau. Ce fonds de commerce a été acheté argent comptant à 65 cts dans la Piastre. Conditions de vente: Argent comptant et Un seul prix.

BRYSON, GRAHAM & Co., AVIS aux PROPRIÉTAIRES DE BUVETTES ET MAGASINS DE LIQUEURS. Toutes personnes désirant obtenir une licence de buvette ou de magasin en conformité de l'acte des licences d'Ontario, pour l'année commençant le 1er Janvier prochain, sont par le présent averties que telles demandes doivent être présentées à l'inspecteur d'ici au 1er Avril prochain.

JOHN O'REILLY, Inspecteur des licences. Ottawa, 17 mars, 1884.

FUMEZ LES CIGARES CABLE ET EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL. 3 déc. 1 an.

ROBES DE BUFFLES! ROBES DE BUFFLES!! Aller au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'encaissement de M. TACKABERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell. Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il n'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 10 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, et ces prix sont très bas. Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre mes capots et autres autres marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. T. CABBERRY, Encanteur.

GRAND Magasin de Meubles DE L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, N. 530, Rue SUFFOX, Ottawa. M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger. Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRÈS MODÉRÉS. 1er Oct. 1883

PATINS, PATINS, PATINS. Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE No. 96 Rue RIDEAU; 30 mars 1883

AVIS EST par le présent donné qu'une assemblée du bureau des commissaires de licences aura lieu, le lundi, 31 de mars à onze heures du matin, à la chambre du Maire, hôtel-de-ville, dans le but de décider sur les demandes de certificats de licences accordées par l'acte de 1883. HECTOR McRAE, Inspecteur en chef. Ottawa, 25 février, 1884

MACHINES A COUDRE Le plus grand assortiment de Machines à Coudre des

MELLEURES FABRIQUE et aux conditions les plus avantageuses, comprenant (pour usage de vestique, Royal, Wilson, Stewart, Wood, Wanser, New Stewart, White, Wheeler et Wilson. (Machines à Coudre pour fabrication) Wanser D et F. Singer de Wilson No. 2. Machines de Pearson pour coudre avec le fil creux et avec le bras dur. Machines de Jones à rapiéçage pour les fabricants de chaussures. R. W. MARTIN 36, Rue Rideau. 1er Fév. 1884

Aux Inventeurs J. Coursolle & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, vis-à-vis le bureau des Brevets, OTTAWA, ONT. B. P.—Boîte 68. 24 Fév 1883